

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	7 (1931-1932)
Heft:	12
Rubrik:	Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de fascination. « Pour nous, Suisses, c'était un père », écrivait le soldat Crot à ses sœurs. Son amour pour son pays était sa passion dominante. Il avait dit dans son testament : « Quoique sous un drapeau étranger, je ne cesserai jamais de servir la Suisse dans ma pensée. »

Sa dernière citation, signée du général Langle de Cary, est du 1^{er} décembre 1915 : « Modèle de courage, de sang-froid, d'abnégation. Est tombé glorieusement, le 28 septembre, à la tête de sa compagnie. »

Et nous devrions cacher à nos compatriotes ces exemples-là, taire cet héroïsme !

Il faudrait, bien au contraire, pouvoir citer les noms des 7000 Suisses tombés dans la dernière guerre, ils devraient être gravés dans toutes nos casernes. Ce serait une leçon grandiose pour notre peuple. Tous, vivants et morts, se sont battus splendidement. Cités sept fois à l'ordre du jour de l'armée, leur drapeau lourd de croix et de médailles a été le premier à porter les insignes de la Légion d'honneur. « Héroïque régiment que son amour pour la France et sa bravoure légendaire ont placé au premier rang », dit la citation de 1919.

Il faudrait renier ce clairon Renard, de Lausanne, qui trouva la charge jusqu'à son dernier souffle; ce caporal Fracheboud, un Valaisan, qui près de Soissons, le 31 mai 1918, refusa de se rendre, dernier survivant de sa section, et qu'on retrouva au milieu des cadavres de ses ennemis, couché sur sa mitrailleuse qu'il avait entourée de ses bras en mourant !

Il faudrait oublier la bataille d'Arras, la prise de Cumières, l'attaque du bois de Hangard, celle de Villers-Bretonneux où les Suisses repoussèrent cinq contre-attaques et perdirent 800 morts et 1500 blessés !

Nous renonçons à comprendre pourquoi le rappel de gloires si pures peut laisser « une impression pénible ». C'est, au contraire, avec un sentiment de fierté, de reconnaissance et avec une émotion poignante que nous avons applaudi cet tableau sobre et fort, à Montreux, à Genève, à Fribourg, en communion avec la foule.

Et nous répétons avec le poète : « Voudrais-tu renier cette autre Légion dont les morts, tes fils et tes frères, peuvent s'étendre dans gloire à côté de tes morts ? »

Les sous-officiers de Montreux ont voulu honorer ces frères et ces camarades.

P. de Vallière,
au nom des organisateurs
de la « Gloire qui chante ».

Réd. : Nous remercions ici très vivement M. P. de Vallière, l'auteur si apprécié du splendide volume « Honneur et Fidélité », d'avoir bien voulu nous expliquer en détails les raisons d'être de la scène du capitaine Junod dans la nouvelle version de la « Gloire qui chante », donnée dernièrement par les sous-officiers de Montreux, mais nous regrettons qu'il se soit quelque peu mépris sur nos intentions. La place nous faisait défaut pour commenter cette « impression pénible » dont fait mention M. de Vallière, nous nous réservons le plaisir de revenir sur cette question dans un prochain numéro, sans aucun esprit de critique, ce qui du reste n'a pas été le cas non plus dans notre compte-rendu du 28 janvier.

Petites nouvelles.

D'une étude publiée dans la « Militär. Wochenschrift » du 4 janvier 1932, sur les exercices de combat avec gaz, nous extrayons cette opinion qui nous a paru assez curieuse pour être placée sous les yeux de nos lecteurs. On notera que cette argumentation est parfaitement logique et qu'elle doit être très près de la réalité :

« Dans l'état actuel des moyens de protection contre les gaz, on peut considérer qu'il sera rarement possible d'infliger

à l'ennemi des pertes considérables par l'effet direct des gaz empoisonnés.

La véritable action des gaz consiste dans le fait qu'ils obligent l'ennemi à faire usage de son masque, ce qui diminue très sensiblement sa mobilité et sa capacité manœuvrière et l'expose, ainsi, à de lourdes pertes du fait des armes à feu. Il n'est donc pas nécessaire d'employer dans ce but de grandes quantités de munitions à gaz; le but à atteindre est plutôt de créer un grand nombre de points où l'ennemi sera obligé de mettre son masque. Il lui sera alors plus en état de reconnaître les zones où il peut s'affranchir du masque et celles où il doit continuer à le porter, il sera donc amené à obliger ses troupes à conserver le masque pendant plus longtemps qu'il n'est nécessaire. D'où usure prématuree du masque et fatigue inutile de l'homme. »

Ainsi le fantassin sera dans l'obligation de porter presque constamment son masque de même qu'il porte constamment son casque. De ces considérations, trois conclusions s'imposent : tout d'abord, c'est que l'on doit s'efforcer de doter les armes combattantes, surtout l'infanterie qui est toujours la plus exposée, de masques aussi légers que possible et permettant une vision parfaite. Or en Suisse, notre masque n'est pas précisément léger et par de grosses chaleurs, il doit être absolument insupportable.

En second lieu, les troupes demandent à être méticuleusement entraînées au port du masque, ce que notre armée n'égale certainement beaucoup trop, car n'oublions pas que le port du masque supprime presque complètement le commandement à la voix et que la transmission des ordres par gestes n'est pas du tout mise en pratique pendant nos cours de répétition.

Enfin, la nécessité s'impose d'un appareil détecteur léger et sensible permettant de reconnaître rapidement si l'on se trouve dans une zone infectée ou non, car si l'on doit être obligé d'enlever son masque pour s'en rendre compte, ce dernier perd sensiblement de sa valeur et ne devient un instrument de défense que très incomplet.

* * *

Le « Krassnaja Swesda » donne des détails sur des essais de direction par T.S.F. d'un torpilleur de 1500 tonnes et de 195 pieds de long qui auraient eu lieu en 1931, aux Etats-Unis.

On aurait obtenu pour la première fois un demi-tour complet. Le navire conducteur se tenait à 200 yards du bateau conduit qui était sans aucun équipage. La vitesse a été d'abord de 15, puis de 20 noeuds. Le navire a sifflé, a dirigé ses projecteurs dans le sens indiqué, puis la vitesse fut portée à 26 noeuds. Dix-sept milles marins ont été parcourus de cette façon et les mouvements étaient particulièrement réguliers et sans hésitation.

Au retour, le navire s'est arrêté et a lancé plusieurs signaux au moyen de sa sirène.

L'amirauté américaine fonde de grands espoirs sur ces expériences.

* * *

C'est sans doute Genève qui détient actuellement, et pour cause, le record des manifestations en faveur du désarmement. Les conférences et réunions se suivent avec une déconcertante rapidité et fournissent l'occasion, à une foule de raseurs plus ou moins connus, de faire de belles phrases avec des qualificatifs grandioses mais vides de sens pratique, qui font impression sur le public toujours prêt à donner tête baissée dans un piège bien préparé. C'est pourquoi nous n'avons pas compris M. le lieut. colonel Paul Martin, ancien commandant du Rgt. Inf. 3, d'avoir accepté de prendre la parole à Genève, il y a quelques trois semaines, en compagnie de MM. Cérésole et Bovet qui tous deux sont connus, l'un pour ses campagnes pas toujours très heureuses contre l'armée, l'autre pour ses conférences plus ou moins filandreuses en faveur de la paix.

Que le colonel Martin ait fait preuve d'un beau courage et d'une grande largeur d'idées est un fait indéniable, mais cela n'explique pas suffisamment son geste, étant donné qu'il se savait en état d'infériorité vis-à-vis des autres orateurs, du moins quant au nombre, puisqu'il avait contre lui deux adversaires.

Si cet échange d'idées fut en tout point correct, à ce propos M. Cérésole nous a grandement surpris et nous reconnaissons qu'il se tira d'affaire avec beaucoup de tact, le résultat obtenu fut à peu près nul et nous ne pensons pas que qui que ce soit ait quitté la salle de la Réformation, où avait lieu la conférence, en ayant apporté un changement quelconque à ses idées personnelles.

Des trois orateurs, le colonel Martin fut sans contredit celui qui exposa le plus clairement et le plus franchement son sujet, ne recherchant pas l'effet oratoire, mais se basant sur

des faits réels et des expériences faites au cours de nombreuses années par notre défense nationale.

Le plaidoyer de M. Cérésole fut sans doute très habile, mais nous ne lui reconnaissions pas d'autres qualités, du moins pour ce qui nous concerne, nous citoyens suisses. Quant aux paroles grandiloquentes de M. Bovet, elles n'eurent d'autres effets que d'amener le sourire sur les lèvres de ceux qui n'étaient point dupes, tandis qu'elles soulevaient les applaudissements de ceux sur qui les belles phrases qui sonnent creux font de l'impression!

Chacun a sa manière d'entendre et de comprendre les choses, n'est-il pas vrai?

E. N.

La chronophotographie au service de l'artillerie.

La photographie est un des moyens des plus utiles au service de l'artillerie pour étudier notamment le mouvement des projectiles. Des travaux récents, peu connus, mais assez abstraits permettent cependant de faire comprendre au public que la balistique est aujourd'hui une science expérimentale de premier ordre. En effet, grâce à l'enregistrement photographique, on peut maintenant relever les trajectoires des projectiles, mesurer les durées de leur trajet (chronométrage et chronocinéma), déterminer avec une précision remarquable la vitesse de ces projectiles et les lois de la résistance de l'air qui influence considérablement sur les conditions mêmes du tir (chronographe).

La photographie permet aussi d'étudier la tenue des projectiles dans l'air, ainsi que celle des ondes qui accompagnent leur mouvement. Ces recherches minutieuses ont abouti à des méthodes relativement récentes, qui permettraient aux techniciens de trouver précisément la meilleure forme à donner aux projectiles, car on sait quelle influence cette forme du projectile présente pour la portée, la tenue, la trajectoire, etc. Ainsi, grâce au progrès de la cinématographie, on peut enregistrer des fréquences supérieures à 300 par secondes, et on effectue 300 prises de vue pendant le même laps de temps. Des perfectionnements encore plus nouveaux basés sur des dispositifs mécaniques fort ingénieux, autorisent maintenant l'enregistrement photographique de 3000 images par seconde. Bien mieux, des dispositifs non plus mécaniques, mais à enregistrement électrique, permettent d'atteindre 25,000 images à la seconde!

Ces quelques précisions nous font entrevoir les merveilleuses applications de la science chronophotographique à la balistique en général, et à l'artillerie moderne en particulier.

« La Gazette de Lausanne. »

Réd.: Il est certain que ce qu'on vient de lire aura déjà donné à réfléchir à pas mal d'artilleurs et qu'ils se seront dit: enfin nous pourrons avoir des cartes de trajectoires absolument exactes! Nous n'entendons pas affirmer par là que celles qui sont en usage actuellement sont fausses, non bien au contraire, les résultats qu'elles donnent sont satisfaisants, notamment ceux qu'on obtient des nouvelles cartes de trajectoires pour canons de 12 cm, mais nous émettons l'idée qu'une bonne photographie est supérieure à tous les calculs imaginables et que partant, la précision doit être encore plus grande.

Une mitrailleuse contre avions et chars.

La fabrique d'armes de Soleure a établi un engin destiné à combattre les chars légers, les autos blindées et les avions.

Cet engin tient à la fois du canon à tir rapide et de la mitrailleuse. Il est monté sur un affût à deux roues. Le tir peut s'effectuer sur route, quand on a affaire à des objectifs terrestres, et dans ce cas le champ de tir horizontal est de 60°. L'affût peut également se transformer en un trépied composé de trois tubes formant entre eux des angles de 120°, dans ce cas le champ de tir vertical peut aller de -6 à 80°. Une très grande mobilité dans le champ de tir horizontal est obtenue par le fait que le pointeur, qui est en même temps le tireur, est placé sur un siège qui suit les mouvements de la pièce. L'appareil de visée contre avion est formé par un parallélogramme surélevé, qui permet de viser commodément quelque soit l'inclinaison du canon.

Le transport de la pièce peut s'effectuer sur roues avec traction par les servants ou par un cheval. Il peut y être adjoint un avant-train contenant des munitions. L'engin peut également être divisé en quatre fardeaux pesant de 82 à 106 kilos.

Les caractéristiques numériques de cette pièce sont les suivantes: calibre 20 mm; longueur du canon, 65 calibres, soit 1 m 30; poids de la pièce, 59 kilos; poids de la pièce sur affût sans les roues, 218 kilos; poids de la pièce sur affût avec les roues, 260 kilos; poids du projectile perforant, 135 gr; poids du projectile explosif, 125 gr; vitesse initiale, 850 à 880 m;

vitesse de tir, 200 à 220 coups à la minute; poids de la cartouche, 302 à 315 gr.

Cet engin est considéré comme une excellente solution du problème de défense contre chars légers et avions.



Concours de Ski de la Chaux-de-Fonds.

La course militaire de ski 40 km (individuelle), en circuit fermé de 20 km, qui aurait dû avoir lieu le 7 février dernier, a été renvoyée au 28 février 1932. Le programme indiqué dans les numéros précédents, reste sans changement. Tenue militaire obligatoire, autorisation du port de l'uniforme par le D.M.F. Tous renseignements s'obtiennent auprès du président sergeant Gérald Etienne, téléphone 22.936 à la Chaux-de-Fonds.

Der Militärpatrouillenlauf der 6. Division

brachte am Samstagnachmittag dem 13. Februar festliches Treiben in den ideal gelegenen voralpinen Wintersportplatz Teufen. Die 54 zum Start erschienenen Patrouillen hatten eine 19 km lange, geschickt angelegte Strecke durch das hügelige Gelände der Umgebung zu durchlaufen. Im Gegensatz zu der Langlaufstrecke von Zermatt, wo es einen jähnen Aufstieg und darauf eine rasante Abfahrt zu bewältigen gab, war dieser Parcours das gegebene Gelände für Skifahrer. Punkt 2 Uhr wurden die Mannschaften in Gegenwart vieler hoher Offiziere, darunter von Oberstdivisionär Frey und Oberst Zollikofler, mit Minutenstart auf die Reise geschickt. Es zeigte sich bald, daß es einen scharfen Kampf absetzen werde, wobei es durchaus offen stand, ob eine Gebirgs- oder eine Feld-Patrouille den Sieg davontragen werde. Lange Zeit führte Startnummer 1, Wachtm. Schefer (Fahr.-Mitr.-Kp. 16), bis ein Mann Skibruch erlitt. Im weiteren Verlauf des Rennens gab es überhaupt zahlreiche Skibrüche, da verschiedene kurze, aber giftige Abfahrten die Strecke an etlichen Stellen durchsetzten und die Schneeverhältnisse durchaus nicht erstklassig waren. Bis zum Ziel rückten sich einige Patrouillen hart auf den Leib, so daß man aufregende Endspurts zu sehen bekam. Viele Soldaten verstanden ihre Aufgabe falsch und erschienen als Einzelgänger mit großem Vorsprung vor ihren Kameraden. Einwandfrei in Haltung und Stil passierten dagegen die Siegerpaare.

Resultate des Militärpatrouillenlaufes: a) Feldtruppen (33 Patrouillen, Distanz 22 km mit 800 m Steigung): 1. Inf.-Regiment 32 (Führer Oblt. Arnold Trüb) 2:24:36. 2. Feld-Art.-Reg. 12 (Wachtm. Heinrich Koch) 2:27:04. 3. Inf.-Reg. 33 (Korp. Ernst Trüb) 2:39:55. 4. Radfahrer-Kp. 6 (Gefr. Alfred Stoffel) 2:39:58. 5. Bat. 85 (Oblt. Jacques Müller) 2:40:16. 6. Bat. 84 (Wachtm. Franz Gmünder) 2:41:46.

b) Gebirgstruppen (16 Patrouillen, gleiche Distanz): 1. Sappeur-Bat. 6 (Wachtm. Walter Bodenmann) 2:33:47. 2. Geb.-Inf.-Bat. 76 (Gefr. Karl Zogg) 2:34:28. 3. Geb.-Inf.-Bat. 77 (Korp. Feuer) 2:37:05. 4. Geb.-Schützen-Bat. 8 (Oblt. Adolf Bodmer) 2:40:15. 5. Sappeur-Bat. 6 (Oblt. Walter Lendi) 2:44:50. 6. Geb.-Inf.-Bat. 76 (Gefr. Hans Gantenbein) 2:48:56.

Patrouillenlauf der Gebirgsunteroffiziersschule II/3.

Die seit 29. Januar unter dem Kommando von Oberstleutnant Probst arbeitende Gebirgsunteroffiziersschule in Bern führte letzten Montag einen interessanten Patrouillenlauf durch. Die Veranstaltung dieses Laufes zeigt, daß auch in der militärischen Ausbildung neue Wege beschritten werden, die der sportlichen Einstellung unserer heutigen Jungmannschaft entsprechen und gleichzeitig in der Ausbildung zum Gruppenführer von nicht zu unterschätzender Bedeutung sind.

Die Läufer hatten die Strecke Bern - Kaserne - Thunplatz - Schönaubrücke - Wabern - Gurtendorf - Gurten - Ostsignal, Punkt 862 Meter, zurückzulegen. Diese Strecke, die auf 7,6 Kilometer rund 385 Meter Steigung aufweist und so rasch wie möglich zu durchlaufen war, stellte an die zum Teil körperlich noch wenig durchgebildeten Leute erhebliche Anforderungen. Die zur Hauptsache aus Berner Oberländern, Emmentalern und Oberwallisern zusammengesetzte Truppe bildete die Patrouillen nach eigenem Ermessen und hatte auch ihre Führer selbst zu bestimmen.